

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 25/11/2024

VOI.24.00.A03021

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

PLACE DE MONTRAPON, AVENUE DE MONTRAPON, RUE DE L'EPITAPHE,
BOULEVARD JOHN F. KENNEDY, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, RUE
DE FONTAINE-ECU, RUE FRANCIS CLERC, RUE DE TREY et BOULEVARD
LEON BLUM

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Considérant que des travaux de réparation de boucles d'induction magnétique de détection de véhicules au droit des carrefour à feux tricolores rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 02/12/2024 au 15/12/2024 PLACE DE MONTRAPON, AVENUE DE MONTRAPON, RUE DE L'EPITAPHE, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, RUE DE FONTAINE-ECU, RUE FRANCIS CLERC, RUE DE TREY et BOULEVARD LEON BLUM

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 02/12/2024 et jusqu'au 03/12/2024, la circulation des véhicules est interdite entre 21h00 et 5h00 PLACE DE MONTRAPON sur la voie de droite assurant la liaison entre la RUE DE FONTAINE ECU et l'AVENUE DE MONTRAPON.

Les véhicules circulant depuis l'AVENUE DE MONTJOUX et depuis la RUE DE FONTAINE ECU et se dirigeant AVENUE DE MONTRAPON seront déviés sur la voie riveraine desservant les numéros 1 et 3 Place de Montrapon

Article 2 : À compter du 02/12/2024 et jusqu'au 03/12/2024, entre 21h00 et 5h00, de forts empiètements neutralisant une voie complète seront instaurés, PLACE DE MONTRAPON au droit du carrefour à feux pour les véhicules circulant dans le sens RUE DE FONTAINE ECU et AVENUE DE MONTJOUX en direction de la RAMPE DE MONTRAPON ou de la RUE MIDOL.

Les véhicules circulant dans ce sens seront déviés sur la voie restée ouverte à la circulation



Article 3 : À compter du 02/12/2024 et jusqu'au 03/12/2024, entre 21h00 et 5h00, un fort empiètement est instauré avant le feu tricolore, AVENUE DE MONTRAPON au droit du magasin DATA MUSIC (sens Place de Montrapon vers le Boulevard Winston Churchill).

Les véhicules circulant dans ce sens seront déviés sur la partie marquée au sol par un zébra de type hachure

Article 4 : À compter du 02/12/2024 et jusqu'au 03/12/2024, entre 21h00 et 5h00, un fort empiètement ainsi qu'une interruption ponctuelle de circulation pourront être instaurés, PLACE DE MONTRAPON au droit du carrefour à feu dans le sens RUE WEISS vers la RAMPE DE MONTRAPON.

Article 5 : À compter du 02/12/2024 et jusqu'au 03/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent entre 21h00 et 5h00, RUE DE L'EPITAPHE au droit de l'accès de la Crèche halte-garderie de Montrapon :

- un fort empiètement est instauré ;
- la circulation sera alternée manuellement par panneaux de type K10 sur la voie opposée de l'autre côté du terre plein central végétalisé ;

Article 6 : À compter du 02/12/2024 et jusqu'au 03/12/2024, entre 21h00 et 5h00, un fort empiètement est instauré, AVENUE DE MONTRAPON au droit du carrefour à feu avec le BOULEVARD WINSTON CHURCHILL, les véhicules seront déviés sur la voie habituellement réservée aux bus.

En fonction de l'avancement ainsi que des conditions climatiques, cette mesure pourra être reportée dans la nuit du 09/12 au 10/12

Article 7 : À compter du 03/12/2024 et jusqu'au 04/12/2024, entre 21h00 et 5h00, de forts empiètements sont instaurés, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY au droit du carrefour à feu avec la RUE LAVOISIER dans le sens Dole vers Belfort.

Article 8 : À compter du 03/12/2024 et jusqu'au 04/12/2024, entre 21h00 et 5h00, selon l'avancement des travaux, de forts empiètements neutralisant une voie complète à la fois seront instaurés, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY au droit du carrefour à feu tricolore avec la RUE JACQUARD dans les deux sens de circulation, les véhicules seront déviés sur les voies restées ouvertes à la circulation.

Article 9 : À compter du 03/12/2024 et jusqu'au 04/12/2024, entre 21h00 et 5h00, selon l'avancement des travaux, de forts empiètements neutralisant une voie complète à la fois seront instaurés, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL au droit du carrefour à feu tricolore avec l'AVENUE DE L'OBSERVATOIRE dans les deux sens de circulation, les véhicules seront déviés sur les voies restées ouvertes à la circulation.

En fonction de l'avancement ainsi que des conditions climatiques, cette mesure pourra être reportée dans la nuit du 09/12 au 10/12

Article 10 : À compter du 05/12/2024 et jusqu'au 06/12/2024, entre 21h00 et 5h00, de forts empiètements qui neutraliseront une voie complète à la fois seront instaurés, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL 25 mètres avant le carrefour à feu avec la RUE DE LA GRANGE DU COLLEGE dans le sens Dole vers Belfort, les véhicules seront déviés sur les voies restées ouvertes à la circulation.

Article 11 : À compter du 04/12/2024 et jusqu'au 05/12/2024, entre 21h00 et 5h00, de forts empiètements qui neutraliseront une voie complète à la fois seront instaurés, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL dans le sens Belfort vers Dole au droit du carrefour à feu tricolore avec la RUE DE FONTAINE ECU, les véhicules seront déviés sur les voies restées ouvertes à la circulation.

Article 12 : À compter du 02/12/2024 et jusqu'au 15/12/2024, entre 21h00 et 5h00, de forts empiètements qui neutraliseront une voie complète à la fois ainsi qu'une circulation alternée manuellement par panneau de type K10 seront instaurés, RUE DE FONTAINE-ECU de part et d'autre du BOULEVARD WINSTON CHURCHILL environ 20 mètres avant le carrefour à feu tricolore.

Article 13 : À compter du 05/12/2024 et jusqu'au 06/12/2024, entre 21h00 et 5h00, un fort empiètement qui neutralisera une voie complète ainsi qu'une circulation alternée manuellement par panneaux de type K10 seront instaurés, RUE FRANCIS CLERC au droit du carrefour à feux tricolores avec le BOULEVARD LEON BLUM dans le sens RUE JEAN WYRSCH vers le BOULEVARD LEON BLUM.

Article 14 : À compter du 05/12/2024 et jusqu'au 06/12/2024, entre 21h00 et 5h00, un fort empiètement qui neutralisera une voie complète ainsi qu'une circulation alternée manuellement par panneaux de type K10 seront instaurés, RUE DE TREY au droit du carrefour à feux avec le BOULEVARD LEON BLUM dans le sens RUE FRANCIS CLERC vers le BOULEVARD LEON BLUM.

Article 15 : À compter du 02/12/2024 et jusqu'au 15/12/2024, entre 21h00 et 5h00, un fort empiètement est instauré, BOULEVARD LEON BLUM sur le couloir de tourne à gauche en direction de la RUE DE TREY dans le sens Belfort vers Dole.

Article 16 : À compter du 05/12/2024 et jusqu'au 06/12/2024, entre 21h00 et 5h00, de forts empiètements qui neutraliseront une voie complète seront instaurés, BOULEVARD LEON BLUM au droit du carrefour à feux tricolores avec la RUE CHOPIN dans le sens Dole vers Belfort, les véhicules circulant dans ce sens seront déviés sur les voies restées ouvertes à la circulation.

En fonction de l'avancement ainsi que des conditions climatiques, cette mesure pourra être reportée dans la nuit du 09/12 au 10/12

Article 17 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 18 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 19 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 22 NOV. 2024

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée